

*Assurance-chômage—Loi*

Cependant sans vouloir m'improviser juge trop sévère de sa façon de procéder alors qu'il était leader parlementaire, je pense que les propositions qu'il a alors faites auraient dû au préalable dans leur ensemble faire l'objet d'une étude par l'ensemble des parlementaires préparant et approuvant le rapport d'un comité de parlementaires. Il a laissé entendre que les propositions que je faisais et que j'ai soulignées dans un discours adressé aux avocats fédéraux il y a quelques mois n'étaient pas acceptables pour lui. Je tiens à lui dire qu'il n'y a aucune de ces propositions que je suggérais qui n'avait pas déjà fait l'objet d'étude par un comité parlementaire en 1976 et en 1977, ou de 1975 à 1976, peu importe, comité dont le député de Nepean-Carleton et moi-même faisons partie. Ces recommandations ayant déjà été faites par un comité parlementaire, j'étais bien à l'aise pour les suggérer publiquement comme étant des changements souhaitables à court terme afin de démontrer un peu de bonne foi dans l'évolution de notre procédure parlementaire et des changements qu'on veut y apporter.

Quoi qu'il en soit je tiens à assurer l'honorable député, parce qu'il a voulu faire le parallèle entre la réforme parlementaire et le projet de loi dont nous sommes saisis, que la référence à un comité spécial dont j'ai parlé est une référence à caractère très général qui va permettre à l'ensemble des députés des deux côtés de la Chambre de s'exprimer sans contrainte et sans limite sur tous les aspects de notre Règlement, qu'il n'y a pas de limite indue à ce travail, que nous n'avons pas l'intention de couper court à ce comité avant qu'il n'ait fait rapport, et que nous souhaitons que ce soient les parlementaires, particulièrement les députés des banquettes arrière qui contribuent le plus aux suggestions de changements à la procédure dans le cadre des travaux de ce comité. C'est pourquoi lorsque le député de Nepean-Carleton a laissé entendre qu'il accepterait de ne pas être membre de ce comité, parce que c'est en quelque sorte un peu un «vieux de la vieille» dans le domaine de la procédure parlementaire, il accepterait de ne pas en faire partie si j'acceptais de ne pas le présider. Je n'ai aucune hésitation à accepter sa suggestion. Par conséquent, je n'en ferai pas partie s'il n'en fait pas partie, pour permettre à un plus grand nombre de députés des banquettes arrière de nous faire connaître leurs points de vue. Quoi qu'il en soit, nous aurons l'occasion d'en discuter au niveau des leaders parlementaires. Je parle de la composition du comité. Je retiendrai certainement l'offre qui vient d'être faite par le député de Nepean-Carleton.

Finalement, je tiens à dire que cela ne devrait pas être pour lui une surprise, parce que j'ai prévenu plus tôt aujourd'hui le leader parlementaire du parti progressiste conservateur, comme d'ailleurs le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, de mon intention de donner avis aujourd'hui de ce renvoi à un comité spécial de 20 députés pour étudier la réforme parlementaire, et de présenter cette motion, et j'ai même le consentement des leaders parlementaires à l'effet d'approuver cette référence sans débat dans le courant de la semaine prochaine, vraisemblablement au tout début de la semaine. Étant donné les circonstances, il n'y a pas anguille

sous roche. C'est une approche extrêmement franche, extrêmement ouverte, qui va permettre justement aux députés des deux côtés de la Chambre de faire des recommandations, et la référence prévoit même l'autorisation de rapports provisoires qui pourraient permettre l'expérience de certains changements, mais qui somme toute va permettre éventuellement des changements qui pourront influencer davantage les politiques du gouvernement, mais qui pourront surtout permettre au Parlement d'être plus efficace et plus productif et de répondre de façon plus adéquate et plus rapidement aux exigences modernes de notre société où les problèmes surviennent d'une façon générale plus rapidement que dans le passé.

En conséquence, il y a lieu, je pense bien, de nous réjouir de cette approche et j'aurai l'occasion d'ailleurs d'élaborer davantage sur le sujet de la réforme parlementaire. En conclusion je pense que le vœu exprimé par le député de Nepean-Carleton, savoir que cette politique que nous débattons aujourd'hui serve bien les fins de l'articulation . . . J'ai la conviction que le projet de loi sera très utile dans notre société compte tenu du chômage et de la situation économique. Encore une fois, je félicite le ministre de son initiative, et je remercie les députés des deux côtés de la Chambre de leur collaboration pour l'adoption rapide de ce projet de loi à ses trois étapes, aujourd'hui même.

• (1500)

[Traduction]

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion cet après-midi de dire quelques mots au sujet du bill C-114. Le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) veut-il invoquer le Règlement?

**M. Scott (Victoria-Haliburton):** Monsieur l'Orateur, je croyais que le député de Mission-Port Moody (M. Rose) se levait pour invoquer le Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Mes excuses. Nous avons tendance à concentrer notre attention sur le milieu de la Chambre. C'est de ma faute. Je n'ai pas vu le député se lever. Habituellement, nous cédonc la parole à un député de chaque parti, quand il s'agit de la première discussion d'un amendement, et dans le cas présent nous voulons aussi connaître l'avis de chaque parti. J'ai cédé la parole d'abord au député de Nepean-Carleton (M. Baker) ensuite à un ministériel. Je passe maintenant au député de Mission-Port Moody (M. Rose) et céderai la parole immédiatement après au député de Victoria-Haliburton (M. Scott).

**M. Taylor:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Traitons-nous du bill ouvrier ou . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je le regrette, mais je ne puis donner la parole au député, car il n'est pas assis à sa place.

**M. Scott (Victoria-Haliburton):** Monsieur l'Orateur, je pensais que le député de Mission-Port Moody prenait la parole pour répondre au leader du gouvernement à la Chambre qui s'était beaucoup écarté du sujet du bill dont nous sommes saisis.